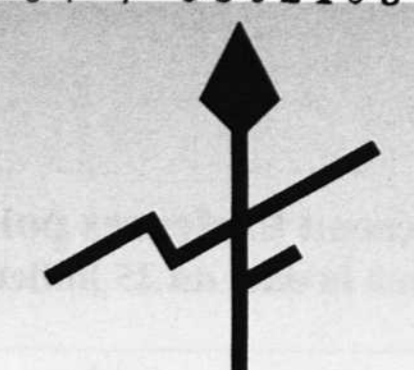
DLP 31-7-95021639

Avertissements Agricoles



GRANDES CULTURES

SRPV NORD PAS-DE-CALAIS

Bulletin N° 17 du 27 juillet 1995

> • **Betteraves :**
> **Maladie - premiers symptômes**
> **Fiche Produits/Stratégie**
>
> • **Pois de conserve :**
> **Tordeuse - l'année des records - Fin des interventions.**
>
> • **Haricot : Risque pyrale faible à nul.**

Betteraves

Maladies

Suite à une tournée le vendredi 21 Juillet la zone Arras - Beaurains - Avesnes-le-comte - St Pol - Hesdin - Montreuil - Desvres - Thérouanne - Loos-en-Gohelle, **aucun symptôme de maladie n'a pu être observé**, y compris sur des parcelles à risque (betteraves fourragères, parcelles mal entretenues).

Le 26 Juillet quelques rares "étoiles" d'oïdium ont été observées dans les parcelles d'essai (Lillers), **une seule** betterave touchée par la rouille a été observée.

Contrairement à ce qui a pu être observé en betteraves potagères (Avertissement Agricole, Edition Légumes N°15 du 24 juillet 1995), aucun symptôme de cercosporiose n'a été mis en évidence en betterave sucrière.

Nous sommes donc en tout début d'expression des symptômes. Cette année est assez précoce, cependant le traitement systématique de toutes les parcelles n'est pas justifié.

Sauf cas particulier de parcelles montrant un début de maladie sur la plupart des betteraves, il est préférable d'attendre encore afin de profiter au maximum de la persistance d'action des produits utilisés.

Dans la mesure où plusieurs maladies ont été observées, il faudra utiliser un produit polyvalent pour le premier traitement.

Afin d'orienter vos choix de traitement, la fiche couleur "Produits/Stratégie" est jointe à ce bulletin.

Pois de conserve

Situation

Presque toutes les parcelles sont récoltées. Le niveau des rendements est bon dans l'ensemble. Les températures élevées sont arrivées tard par rapport à la floraison et n'ont donc pas été trop pénalisantes.

Au niveau maladies seul le mildiou a été préoccupant sur variétés très sensibles. Il est stoppé depuis plus de 15 jours.

Tordeuses

Le papillon continue à voler avec une intensité beaucoup plus importante que les autres années, en particulier dans le secteur sensible de la région de Dunkerque.

Des niveaux de captures record sont atteints dans certains postes comme Teteghem, où la barre des 1 000 captures est dépassée !

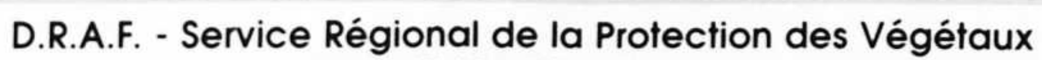
Les précédents records enregistrés dans notre réseau n'avaient jamais dépassé les 400.

Malgré cela, la situation est bien contrôlée et les refus à la récolte sont rares. Par contre en pois de jardins, les cueillettes véreuses sont fréquentes.

Ne plus intervenir. A moins de 8 jours de la date prévue de récolte, ce qui est le cas général.

Directeur Gérant : S. DUVAUCHELLE Publication Hebdomadaire





D.R.A.F. - Service Régional de la Protection des Végétaux
BP 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27 - Fax : 21.43.97.72

Abonnement : Régisseur des Recettes D.R.A.F. - BP 505 - 59022 LILLE Cedex - ISSN 0758-7968 - CPPAP N°

P24



COVEZ IMPRIMERIE SA - LENS - Tél. 21.70.63.57

Réseau tordeuses pois
Bilan à la date du 25 juillet 95

Lieu	Captures/ semaine	Cumul
Hamesboucres – 62	17	56
Quaedypre – 59	01	13
Wormhout – 59	00	38
Guemps – 62	15	135
Nouvelle Eglise – 62	50	330
St Omer Capelle – 62	08	160
Volckerinckhove – 59	00	16
Bollezeele – 59	04	14
Brouckerque – 59	75	248
Teteghem – 59	155	1049
Steene 1 – 59	07	237
Drincham – 59	87	242
St Georges/Aa – 59	353	699
Craywick – 59	56	96
Bonnières – 62	09	110
Henu – 62	17	213
Mory – 62	05	16

Haricot

Pyrale

Le haricot peut être attaqué par la pyrale du maïs, ce qui est observé certaines années dans la région Centre ou dans le Sud–Picardie (Oise en particulier).
Pour le Nord Pas–de–Calais, nous considérons la région comme non concernée par la pyrale du maïs que ce soit en cultures de maïs ou en cultures de haricot.
Aucun dégât n'a été enregistré en 1994, alors que l'année était considérée à risque élevé.
Un petit réseau de pièges a cependant été organisé dans le Sud de la Région. Il confirme le très faible niveau de vol de ce papillon.

Poste	Captures cumulées au 27.07.95
Vaulx– Vraucourt	0
Ribecourt la Tour	13
Adinfer	0

En régions concernées par la pyrale les captures dépassent régulièrement 50 ou 100 papillons.
Préconisation Ne pas intervenir, sauf par extrême prudence dans les communes proches de l'Aisne ou de la Somme.

Maladies

Situation saine. Attention au botrytis et au sclérotinia dans les secteurs à orage.

Nouveauté fongicide : JONK association de carbendazime et diéthofencarbe commercialisé par PHILAGRO autorisé à 1,5 l/ha sur botrytis du haricot
2 l/ha sur sclérotinia du haricot
Ne pas intervenir 15 jours avant la récolte. Le meilleur stade d'intervention est le début floraison.

PRINCIPALES MALADIES DE LA BETTERAVE : 3 stratégies possibles... mais 1 traitement principal

CRITÈRES DE DÉCISION	JUILLET 20	30	AOÛT 10	20	30	SEPTEMBRE 10	20

Stratégie 1

- Apparition tardive des premiers symptômes de maladies
- ➤ Un seul traitement suffit

TRAITEMENT PRINCIPAL (vers le 20 août)
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent

Stratégie 2

- Apparition précoce de ramulariose ou de cercosporiose selon les zones... et d'oïdium
- ➤ Pour couvrir la période de risques, un 2e traitement est souvent nécessaire

TRAITEMENT PRINCIPAL (fin juillet – début août)
RAMULARIOSE, CERCOSPORIOSE, OÏDIUM
Produit avec une bonne efficacité sur ces 3 maladies

TRAITEMENT 2 (fin août – début septembre)
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent

Stratégie 3

- Apparition précoce d'oïdium
- ➤ Un 2e traitement sera effectué à l'apparition des autres maladies

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE (fin juillet – début août)
OÏDIUM
Soufre

TRAITEMENT PRINCIPAL (fin août – début septembre)
COMPLEXE PARASITAIRE
Produit polyvalent très efficace sur Rouille

Dans le cas de deux traitements, ne pas utiliser la même matière active pour éviter les risques de résistance.



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Services de la Protection des Végétaux

Stratégie élaborée en collaboration avec l'I.T.B.

P25

MALADIES FOLIAIRES DE LA BETTERAVE : les produits de traitement

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses spéc. par ha	Oïdium	Ramula-riose	Cercospo-riose	Rouille
flutriafol	Impact	1 l	● + + +	● + + +	○ + +	● + +
carbendazime + flutriafol	Impact R Impact RM	1 l 0,8 l	● + + +	● + + +	○ + +	● + +
flutriafol + fentine hydroxyde	Antares	1 l	● + + +	● + + +	○ + +	● + +
difénoconazole	Geyser	0,5 l	● + +	● + + +	○ + +	● + + +
cyproconazole + fentine acétate	Alto BS	2 kg	● + + +	● + + +	○ + +	● + + +
flusilazol + carbendazime	Punch CS	0,5 l	● + + +	● + + +	○ + +	● + +
triadimenol + fentine hydroxyde	Pennsuc	1 l	● + +	●	○ +	○ + +
flusilazol	Capitan	0,5 l	● + + +	○ + +	○ + +	○ + +
fentine hydroxyde + soufre	Topsuc	7 l	P ● + + + ○ + +	P ● + + + ○ + +	P ○ + + ○ +	
carbendazime + fenpropimorphe + mancozèbe	Corvet CM	2 kg	○ + +	○ + +	○ +	○
bitertanol	Baycor 300 EC	0,8 l	○ +	○ + +	○ +	● + +
mancozèbe	Nombreuses spécialités	3 200 g m.a./ha		○	P ○	○
fenpropimorphe	Corbel	1 l	● + +			
soufre micronisé	Nombreuses spécialités	6 000 g m.a./ha	P ● + +			
propiconazole	Practis	2 géludoses	●			
carbendazime + fénarimol + manèbe	Rimidine plus	2,5 kg	○ + +		○	
fénarimol	Rubigan 4	1 l	○ + +			
carbendazime + manèbe + soufre	Volnèbe	8 kg	○ + +			
carbendazime + manèbe + soufre micronisé	Blédor 3	8 kg	○ + +			
fentine - acétate - manèbe	Brestan 10	2,5 kg		○ + +	○ +	
bénomyl	Benlate (1)	0,3 kg			○	
carbendazime	Nombreuses spécialités (1)	0,3 kg			○	
manèbe + thiophanate méthyl	Peltar (1)	2 kg			○	
propiconazole + difenoconazole	Armure	0,6 l	● + + +	● + + +	○ + +	Manque de résultats

(1) Produit à efficacité réduite sur Cercosporiose en situation de souches résistantes.

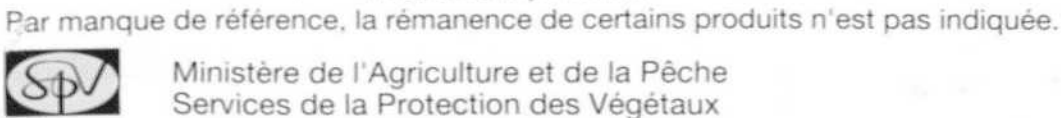
Les niveaux d'efficacité et de rémanence ont été jugés sur une seule application dès l'apparition des premiers symptômes. Seuls, les produits marqués d'un P ont été traités en préventif.

Des techniques de contamination artificielle sont utilisées dans le cadre des expérimentations conduites sur Cercosporiose et Ramulariose.

EFFICACITE : ● : très bon (> 80 %)
○ : bon (< 80 %)
P : traitement préventif.

REMANENCE : + + + : très rémanent (> à 45 jours)
+ + : rémanent (30 à 45 jours)
+ : moyennement rémanent (< à 30 jours).

Par manque de référence, la rémanence de certains produits n'est pas indiquée.



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Services de la Protection des Végétaux

Liste arrêtée le 1er janvier 1995